

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération**

Séance du 7 février 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h au Conseil Départemental (salle Joubert) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h10

Etaient présents au Grand Besançon Métropole :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Geneviève MAILLET-GUY, Thierry MALESIEUX, Laurent SAUVIN - **Grand Besançon Métropole** : Patrick AYACHE (représenté par Olivier LEGAIN), Florent BAILLY, Lucie BERNARD, Catherine BOTTERON, Nathalie BOUVET, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN, jusqu'au rapport n°9), Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Lorine GAGLILOLO (représenté par Marie-Thérèse MICHEL), Claude GRESSET-BOURGEOIS, Olivier GRIMAITRE (représenté par Gilles SPICHER), Jean-Pierre JANNIN, Eloy JARAMAGO (jusqu'au rapport n°9), Jean-Marc JOUFFROY, Valérie MAILLARD (jusqu'au rapport n°9), Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Françoise PRESSE, Jean SIMONDON, Fabrice TAILLARD, Marie ZEHAF (jusqu'au rapport n°8).

Etaient excusés :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT - **Grand Besançon Métropole** : Catherine BARTHELET, Kévin BERTAGNOLI, Nicolas BODIN, Sadia GHARET, Yves GUYEN, Aurélien LAROPPE, Martine LEOTARD, Christian MAGNIN-FEYSOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Nathan SOURISSEAU.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Christophe DOBRO - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Frédérique BAEHR, Alain BLESSEMAILLE, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Philippe PERNOT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Claude VARET, Benoît VUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Décrets de la loi Climat et Résilience : information

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

| | Date | Avis |
|-----------------|------------|-----------|
| Bureau | 16/01/2024 | Favorable |
| Comité syndical | 07/02/2024 | Favorable |

Rappel du contexte

Trois décrets venant compléter la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 et du 20 juillet 2023 sont parus le 27 novembre 2023. Ils portent sur :

- la nomenclature permettant de caractériser les surfaces artificialisées et les seuils d'application,
- les modalités de territorialisation des objectifs ZAN,
- la constitution et les attributions de la Conférence régionale de conciliation.

Proposition

La Fédération Nationale des SCoT a publié une analyse de ces 3 décrets qui sont entrés en vigueur et viennent préciser certaines modalités de construction de la trajectoire ZAN du SCoT

A l'unanimité, le Comité syndical prend connaissance de l'analyse produite par la Fédération Nationale des SCoT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

